

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	20.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Finma
Akteure	Flach, Beat (glp/pvl, AG) NR/CN, Merlini, Giovanni (fdp/plr, TI) NR/CN
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Finma, 2019*.
Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 20.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Geld, Wahrung und Kredit	1
Versicherungen	1

Abkürzungsverzeichnis

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Geld, Wahrung und Kredit

Versicherungen

BUNDESRATSGESCHAFT
DATUM: 09.05.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Avant meme le debut des discussions en chambre, la gauche et les associations de defense des consommateurs ont brandi la menace du referendum. Si la **modification de la loi sur le contrat d'assurance (LCA)** a ete adoptee lors du vote sur l'ensemble, il est possible de considerer que la menace du scrutin populaire a ete une tactique gagnante etant donne que le projet initial a ete largement remanie. Le PLR a notamment mis de l'eau dans son vin et rejoint les propositions de l'alliance du centre et de la gauche sur plusieurs points. Au final, 124 voix contre 26, avec l'abstention complete des Verts et du Parti socialiste, ont permis a l'objet de passer la rampe.

Dans les details, la possibilite de modifier les conditions d'assurance unilateralement a ete biffee. La proposition de statu quo de Giovanni Merlini (plr, IT) a finalement contente tous les partis, avec 102 voix contre 88 et 2 abstentions. Le camp rose-vert, qui plaidait en faveur d'une suppression complete, n'a pas reussi a rallier une majorite des voix. Ensuite, par 133 voix contre 55, la gauche a impose sa volonte en cas de fin de contrat d'assurance apres un sinistre. Il n'est plus possible de supprimer ou limiter des prestations si le contrat echoit apres l'accident ou la maladie. Puis, le renouvellement automatique des contrats a ete au centre des debats. Ainsi, un delai de resiliation a ete impose. De plus, seul l'assure pourra resilier son contrat dans le cas de l'assurance maladie. La proposition du PLR d'introduire une exception pour les complementaires n'a pas seduit la Chambre du peuple. La possibilite de resiliation par voie electronique a ete introduite. Finalement, par 108 voix contre 76 et 1 abstention, l'assurance responsabilite civile d'une exploitation industrielle couvrira dorenavant tous les travailleurs de l'exploitation.¹

1) BO CN, 2019, pp.728 s.; BaZ, TA, 8.5.19; AZ, 9.5.19; AZ, BaZ, LT, NZZ, 10.5.19